



SEANCE DU 26 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 26 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROHAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard NIZAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 20 mai 2015

PRESENTS : Bernard NIZAN – Jean-Claude NICOLAS – Didier MAHE - Martine LE POTVIN – Carolle LE FUR – Bernard LAMOUR - Loïc LE GUINIEC – Gilles RENAULT - Brigitte LE NET – Jean-Yves CALVARY - Laurence JOUANNO – Anne Lise CARRO – Delphine LE ROY - Sébastien NICOLAZO – Isabelle JAFFRE -

ABSENTE EXCUSEE : Wafa TALEB ayant donné pouvoir à Martine LE POTVIN

ABSENTS : Alain GUILLAUME - Stiven POTEL – Marinette PENNETIER

Le compte-rendu de la séance du 3 avril est approuvé à l'unanimité.

I – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Monsieur Bertrand DANY de SOLIHA (anciennement PACT HD) en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage a présenté le projet de maison de santé pluridisciplinaire.

Il a présenté sa méthode de travail et expliqué qu'il avait rencontré chacun des professionnels de santé rohannais afin de bien connaître les souhaits et besoins de chacun. En fonction des différents éléments recueillis, il a élaboré une première esquisse de réalisation, Place du Château, au fond de la cour de l'ancienne école.

Cette esquisse sera soumise aux différents professionnels le 5 juin prochain afin de recueillir leur avis.

Monsieur le Maire indique que le Comité Départemental d'Archéologie du Morbihan, en charge du diagnostic archéologique, a transmis son rapport à la DRAC depuis la mi-mai. A ce jour, la commune est toujours en attente de l'avis de la DRAC pour l'implantation d'un bâtiment sur cette zone.

II – PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par Pontivy Communauté concernant le Plan Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat. Document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes (parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques) sur les 26 communes qui composent le territoire communautaire.

Le PLH doit également apporter des réponses aux besoins en hébergement et favoriser la mixité sociale ainsi que le renouvellement urbain. Il doit être doté d'un dispositif d'observation de l'habitat sur son territoire, afin de pouvoir suivre les effets des politiques mises en œuvre.

Le PLH est établi pour six ans.

Le PLH doit être compatible avec les orientations du Schéma de cohérence territoriale (SCOT). Par ailleurs, les dispositions des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des cartes communales doivent être compatibles avec le PLH.

La réalisation de ce projet a reposé sur de nombreuses réunions et entretiens auprès des communes, l'Etat, les conseils départementaux du Morbihan et des Côtes d'Armor et l'ensemble des partenaires :

- Une réunion de lancement en avril 2013 ;
- Un séminaire « Habitat » organisé autour de 3 thèmes en juin 2013 ;
- Des réunions d'un groupe de travail (novembre et décembre 2014)
- Des comités de pilotage (juillet 2013, octobre 2013, septembre 2014, janvier 2015) ;
- Une réflexion dans le cadre du projet de territoire adopté en Conseil communautaire du 3 février 2015 ;
- Des tables rondes pour initier le programme d'actions (février-mars 2015)

L'élaboration d'un PLH comporte trois phases :

- Un diagnostic
- Un document d'orientation
- Un programme d'actions

Le **diagnostic** a mis en évidence :

La démographie :

- un développement démographique positif mais ne profitant pas à l'ensemble des communes,
- une population qui reste jeune et familiale malgré un vieillissement marqué sur certains secteurs,
- un niveau de ressources des ménages montrant une certaine fragilité économique.

Le parc de logements :

- des besoins encore importants pour la réhabilitation des résidences principales,
- un parc vacant en augmentation...

Le marché de l'habitat :

- un rythme de construction en baisse,
- une détente du marché du logement,
- un parc locatif pas toujours d'un bon rapport qualité/prix...

A l'issue du diagnostic, 3 grands enjeux ont été identifiés et repris dans le projet de territoire :

- Maintenir des conditions favorables à l'accès et au maintien dans le logement ;
- Maîtriser le rythme de développement du territoire ;
- Apporter des réponses aux ménages à besoins spécifiques ;

Suite au diagnostic, des **orientations** ont été arrêtées :

Orientation n°1 : Agir sur le foncier et l'urbanisme

- Mettre en place une politique foncière au service de l'habitat,

- Maîtrise de la consommation foncière

Orientation n°2 : Développer une offre locative abordable, diversifiée et qualitative

Orientation n°3 : Sécuriser l'accès à la propriété

- Permettre une accession sociale aux ménages modestes
- Faciliter et rendre attractif l'accès dans l'ancien

Orientation n°4 : Renouveler et réinvestir le parc existant

- Favoriser la reconquête de la vacance
- Soutenir l'amélioration du parc privé ancien

Orientation n°5 : Apporter une réponse aux ménages à besoins spécifiques

- Faciliter l'accès au logement des jeunes
- Répondre aux besoins des personnes âgées
- Répondre aux besoins des publics fragilisés sur le plan économique et social
- Se mettre en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage en proposant un terrain d'accueil pour les groupes familiaux

Orientation n°6 : Initier les actions transversales permettant d'animer et de suivre le PLH

Il rappelle que chaque conseil municipal doit statuer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ émet un avis favorable sur le projet de PLH ;

☞ ne formule pas de réserve ;

☞ autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis à Pontivy Communauté dans le délai imparti.

III – SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2016-2021

Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015, les acteurs de l'eau et le public sont consultés sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) et son programme de mesures associé ainsi que sur le projet de plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) du bassin Loire-Bretagne pour la période 2016-2021.

Les observations recueillies seront étudiées par le comité de bassin et les services déconcentrés de l'Etat qui établiront avant la fin de l'année 2015 une version définitive du Sdage et du PGRI. Le Sdage s'imposera à toutes les décisions publiques dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ; le PGRI quant à lui s'imposera à toutes les décisions publiques concernant l'aménagement du territoire.

L'ensemble des documents suivants sont téléchargeables sur le site grand public de l'agence de l'eau Loire-Bretagne www.prenons-soin-de-leau.fr :

- Le projet de Sdage Loire-Bretagne 2016-2021, la délibération du comité de bassin et le programme de mesures associé ;
- Le projet de PGRI et ses annexes ;
- Une aide à la lecture du projet de Sdage Loire-Bretagne 2016-2011.

Monsieur Le Maire précise que les grandes orientations de ce schéma de bataille pour une eau de qualité sont dans la continuité du précédent schéma, avec comme objectif 100 % de bonne

qualité de l'eau en 2028 en passant par 69 % dès 2021. A ce jour, 32 % des masses d'eau sont classées en bon état.

Après présentation et discussion, l'avis du Conseil Municipal est très partagé (8 avis favorables et 8 avis défavorables) entre la nécessité d'œuvrer pour une amélioration de la qualité de l'eau et les contraintes engendrées par cette exigence (avec de courts délais) qui risquent de mettre à mal certains professionnels agricoles déjà durement touchés par les difficultés économiques actuelles.

IV – ENFANCE

4.1. – Garderie

Monsieur le Maire rappelle que la garderie périscolaire a lieu à la Salle Alain de Rohan. Il précise qu'une réunion a eu lieu avec les directrices d'écoles et les associations de parents d'élèves des écoles. Chacun constate que les conditions d'accueil des enfants ne sont pas satisfaisantes et qu'il y a nécessité de trouver une solution de repli. Différentes idées ont été évoquées :

- réhabilitation de la garderie actuelle ;
- transfert de la garderie à l'Ecole de la Ville Moisan.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion aura lieu le 4 juin prochain pour visiter les locaux disponibles à l'école et qui pourraient répondre aux besoins de la garderie. A cette réunion, sont conviées les directrices d'écoles, les parents d'élèves, et les agents communaux concernés par la garderie.

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, aucune décision concernant la garderie n'a été prise, même si pour certains parents tout est déjà décidé.

4.2. – Temps d'Activité Périscolaire

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires est effective à l'Ecole de la Ville Moisan depuis la rentrée de septembre 2014. Il indique que les retours concernant ce nouveau dispositif sont positifs.

Cependant, un nouveau Projet Educatif de Territoire doit être adopté pour la période 2015-2018. Ce document a été rédigé en partenariat avec l'Association Familles Rurales de ROHAN et présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte le nouveau Projet Educatif de Territoire pour la période 2015-2018. Il pourra être modifié par avenant si nécessité ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la réforme des rythmes scolaires.**

Monsieur le Maire rappelle le courrier adressé à la Commune de Crédin sollicitant une participation financière de celle-ci. Il précise que cette dernière considère ne pas avoir été associée au projet. Après vérification, la mise en place des TAP a été abordée lors des commissions enfance intercommunales. Une facture sera présentée à la commune de CREDIN en fin d'année scolaire.

V – TOUR DE FRANCE

Bernard NIZAN rappelle que la commune se prépare à accueillir le passage du Tour de France le 11 juillet prochain.

Il indique que les associations et tous les habitants sont concernés.

La décoration des vitrines des commerces rohannais s'enrichit de jour en jour de nouveaux portraits. Le Conseil Municipal félicite les commerçants et l'artiste peintre pour cette initiative.

Monsieur le Maire indique que différentes animations auront lieu pendant cette journée. Une réunion avec les associations est programmée le 9 juin prochain à 20 heures à la salle de la Belle Etoile.

L'Association Echanges Culturels de Pontivy se propose d'accompagner cette journée avec ses mucisiens et danseurs (150 personnes) venant de l'Estonie, de l'Ukraine, du Biroussans (Pyrénées) et aussi de Rostrenen et de Pluneret. Ils se produiront Place de la Mairie l'après-midi. L'association souhaite également organiser un fest noz à la salle de la Belle Etoile. Elle sollicite la commune pour organiser l'intendance du groupe (repas ou buffet pour les mucisiens et danseurs).

Un écran géant pourrait être installé sur la Place de la Mairie en partenariat avec l'UCAR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à organiser l'accueil des musiciens et danseurs proposé par l'Association Echanges Culturels de Pontivy, la mise en place de l'écran géant sur la Place de la Mairie ainsi que l'achat de peinture pour une fresque géante. Le coût de cette organisation sera prise en charge par la commune (environ 2 500 €).

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de Pontivy Communauté pour l'organisation de cette journée.

VI - RAPPORT DES COMMISSIONS

6.1. – Vie associative

Le forum du 5 septembre se prépare. Carolle LE FUR précise que les associations qui souhaitent y participer peuvent toujours s'inscrire.

Une réunion à destination des associations aura lieu à la Salle de la Belle Etoile le 9 juin prochain à 20 heures. Un temps sera consacré au Forum et ensuite à la préparation du Tour de France.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du travail réalisé par la commune à destination des associations (photocopies, transport de ganivelles, prêt de salle, de véhicules communaux.....). En effet, il souhaite faire taire les rumeurs qui peuvent courir actuellement.

6.2. – Environnement

Martine LE POTVIN dresse le bilan de la fête de l'environnement.

Elle informe l'assemblée de la réunion qui se tiendra à Saint-Samson avec les administrés du bourg de Saint-Samson pour l'embellissement de ce secteur.

Dans le cadre du Festival Ecociné organisé par Pontivy Communauté, une projection du film « Minuscule » sur les fourmis est programmée le mercredi 3 juin à la salle de la Belle Etoile.

6.3. – Culture et Patrimoine

L'expo photo «Photo port » sera inaugurée le 26 juin au Quai Notre Dame et sera visible le long du canal de Rohan à Saint-Samson jusqu'au 15 septembre.

Jacques GUILLET dédicacera son livre sur le Canal au Quai Notre Dame également ce même jour. 3 péniches seront présentes pour l'occasion.

VII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

7.1. – Terrain lotissement des Champs

Monsieur le Maire rappelle que le terrain situé dans la Résidence des Champs à l'emplacement de l'ancien terrain de jeux (lot 7 de 508 m²) reste à vendre. Il propose de baisser son prix de vente au m² pour favoriser sa vente. En effet, compte-tenu de son emplacement et de sa surface, ce terrain est trop cher et donc difficile à commercialiser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre le lot 7 de la Résidence des Champs au prix de 10 € TTC le m² (10 voix : pour).

7.2. – Maintenance station service

Monsieur le Maire rappelle que la station service fonctionne depuis le 29 avril 2014. Il précise que les équipements de la station étaient garantis jusqu'au 29 avril 2015 et qu'il convient de contractualiser une maintenance du matériel.

La Société TOKHEIM propose un contrat de maintenance annuel au prix de 7 382.40 € et payable trimestriellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide de contractualiser la maintenance avec la Société TOKHEIM ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

Monsieur le Maire présente le diaporama transmis par Monsieur COLSON de BREHAN pour passer la station service en « station verte ». Pour se faire, il faudrait ajouter un produit dans le carburant pour le rendre « vert ». Ce procédé augmenterait le coût du carburant de 4 centimes/litres.

Le Conseil Municipal trouve la proposition intéressante. Cependant, la station service de ROHAN est trop petite pour pouvoir proposer ce produit. En effet, la commune ne doit pas imposer ce produit aux clients et de plus le prix deviendrait inacceptable pour de nombreuses personnes.

7.3. – Contrat SEGILOG

Monsieur le Maire indique que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la mairie arrive à échéance le 14 juin prochain. La Société SEGILOG propose son renouvellement pour une durée de trois années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide de renouveler ce contrat pour une année compte-tenu de la réflexion en cours menée par Pontivy Communauté dans le cadre de la mutualisation ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer les pièces se rapportant à cette affaire.**

7.4. – Recensement de la population

Monsieur Le Maire rappelle que le recensement de la population aura lieu en début d'année prochaine, du 21 janvier au 20 février 2016.

Pour l'organisation et le suivi du recensement, l'INSEE demande que soient nommées un coordonnateur, un coordonnateur suppléant. Par ailleurs, des agents recenseurs seront également recrutés.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée autorisent Monsieur le Maire à nommer le coordonnateur, le suppléant.

7.5. – Fermeture de la Trésorerie

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fermeture de la Trésorerie de Rohan à compter du 1^{er} janvier 2016. Il précise que Rohan et les communes de l'ex-canton de ROHAN dépendront du Trésor Public de Pontivy.

7.6 – Wifi au camping

Monsieur Le Maire rappelle la mise en place au camping d'un système de connexion à internet par wifi. Il propose de fixer les tarifs de connexion qui seront appliqués aux utilisateurs de la wifi pendant le séjour au camping.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident de fixer les tarifs suivants :

- **1 € pour une journée d'utilisation ;**
- **2 € pour 3 jours d'utilisation ;**
- **5 € pour une semaine d'utilisation.**

7.7. – Informations diverses

Pontivy Communauté déploie progressivement la mise en place de bacs jaunes pour les emballages sur l'ensemble de la communauté de communes. La mise en place de ces bacs sur la commune se fera début juillet.

Afin de faciliter la collecte des emballages ménagers (hors verre) pour les usagers, Pontivy Communauté met à disposition des habitants des sacs transparents jaunes gratuits. Chaque foyer recevra dans sa boîte aux lettres un rouleau de 10 sacs jaunes, un dépliant explicatif, un mémo-tri. Les sacs seront ensuite à retirer à la Mairie ou à Pontivy Communauté.

Le CCAS de ROHAN met en place à compter du 1^{er} juin la télégestion.

Bernard NIZAN indique que le portage de repas devrait démarrer dans le courant du mois de juin et précise que les personnes intéressées par le portage doivent se faire connaître en Mairie.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est décidée au 30 juin à 20 heures 30.

Bernard LAMOUR fait remarquer que des déchets végétaux sont laissés par des riverains du port sur l'espace public et qu'ils peuvent déranger pour circuler.

Bernard NIZAN répond qu'un courrier sera adressé aux personnes concernées.

Une observation est faite concernant la salle des fêtes de Saint-Samson : les utilisateurs de cette salle se plaignent de ne pas avoir d'eau chaude pour la vaisselle en fin de soirée.

Bernard NIZAN répond que ce problème sera vu avec Hervé LE MOING ; Le réglage de la chaudière est peut-être à revoir !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures cinquante-cinq minutes.